

Des sous pour soutenir le bilinguisme

SUBVENTIONS Le canton a reçu 250 000 francs de subventions en 2019. Une aide qui a permis de soutenir 15 projets dans les domaines de la culture, la formation et la santé.

La Confédération a versé au canton de Berne des subventions pour un montant total de 250 000 fr. en 2019 en vertu de la loi fédérale sur les langues. Le montant des demandes pour l'année 2019 s'élevait à plus de 444 500 fr. L'aide fédérale a permis de soutenir 15 projets contribuant à la vitalité du bilinguisme cantonal dans différents domaines d'activité tels que la culture, la santé et la formation. La Convention établie entre la Confédération et le canton Berne devra être renégociée durant l'année 2020 pour la période 2021-2024.

Les questions relatives à la priorisation des projets, tout comme la hauteur du financement qui leur est accordé, sont abordés dans un groupe de travail cantonal.

Culture et formations

Conformément au cadre législatif, plus de 30% de la subvention fédérale 2019 ont été investis dans le domaine de la culture. Quatre manifestations et institutions culturelles ont ainsi reçu des aides fédérales en 2019 pour un montant total de 85 000 fr. Nebia (anciennement Les Spectacles français), le Festival du film français d'Helvétie, l'exposition bilingue «Plus fort que la violence» concernant les violences domestiques et les Journées photographiques de Bienne sont parmi les bénéficiaires de cette subvention.



Le Centre hospitalier de Bienne (CHB) continue d'être encouragé à développer le bilinguisme. ARCHIVES MATTHIAS KÄSER

Le domaine de la formation a été soutenu en 2019 à hauteur de 109 000 francs. Les Ecoles supérieures de commerce de Bienne et de La Neuveville, ainsi que le Campus Bienne de la Haute école spécialisée bernoise, ont bénéficié d'une aide d'un montant total de 44 000 fr. Une subvention de 38 000 fr. a également été accordée à un projet de renforce-

ment de la formation professionnelle bilingue et francophone à Bienne. Initié par le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et soutenu par la Direction de l'instruction publique du canton, ce projet vise à accompagner des jeunes en difficulté durant leur cursus de secondaire I afin de les épauler dans l'ob-

tenement d'une place d'apprentissage ou d'une formation dans leur région, et cela malgré la barrière de la langue. Une aide de 12 000 fr. a été attribuée au projet de la Haute école pédagogique alémanique PH Bern visant à développer une culture de l'enseignement bilingue par le biais de modules de formation continue. Finalement, le développe-

ment du bilinguisme au sein du personnel de l'administration cantonale reçoit également une subvention de 15 000 fr.

Bilinguisme hospitalier

L'Hôpital de l'Île, à Berne, et le Centre hospitalier de Bienne (CHB) continuent d'être encouragés à développer le bilinguisme par une enveloppe glo-

bale de 52 000 fr. Du côté de l'Hôpital de l'Île, cette aide permet le développement et la poursuite de projets en faveur du bilinguisme tels que des cours de langue pour le per-

Le domaine de la formation a été soutenu en 2019 à hauteur de 109 000 fr.

sonnel. Du côté du CHB, détenteur du Label du bilinguisme, les efforts se poursuivent afin d'ancrer dans les relations interprofessionnelles ainsi que dans les relations avec la patientèle et les proches la pratique des deux langues officielles du canton de Berne. Les deux établissements hospitaliers renforcent ainsi progressivement la place du français en leur sein, pour fonctionner de manière bilingue, comme l'exige la loi.

Accordées par l'Office fédéral de la culture, les subventions sont réparties dans le canton de Berne sur proposition d'un groupe de travail présidé par le vice-chancelier du canton de Berne avec la participation du CAF, du Forum du bilinguisme, du Conseil du Jura bernois (CJB) et des Directions cantonales. Pour 2020, les demandes de subventions sont à soumettre, d'ici au 31 octobre, à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne **CBE**

Les victimes méritent un geste en signe d'empathie

SOCIÉTÉ Hervé Gullotti et une collègue priaient le Conseil exécutif de créer un lieu de mémoire pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Le gouvernement ne dit pas non.

L'histoire sociale de la Suisse comporte une page sombre: entre la fin du 19e siècle et jusqu'au début des années 80, de nombreux enfants ont été arrachés à leur famille et placés de force dans des institutions ou d'autres familles, souvent sous prétexte que les parents, trop pauvres, ne pouvaient s'en occuper. Par ces décisions administratives, beaucoup d'entre eux ont été traumatisés par ce déracinement, souvent accompagné de maltraitance physique et psychique.

Dans une motion déposée en mars dernier, Hervé Gullotti (PSJB, Tramelan) et sa collègue de parti Tanja Bauer (Wabern) avaient demandé au gouvernement «de rendre hommage aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement fami-

liaux et d'ériger un lieu de souvenir en reconnaissance de leurs souffrances». Pour justifier leur requête, les deux élus indiquaient qu'au 31 mars 2018, date butoir fixée par la Confédération pour déposer une demande d'octroi d'une contribution, plus de 9000 demandes avaient été déposées. Et sur ce nombre, 20 proviennent du canton de Berne, selon les chiffres fournis par les Archives de l'Etat de Berne.

En parallèle à la compensation financière versée aux victimes, la Confédération invitait les cantons à mettre en place des symboles commémoratifs. Or, constataient les deux députés, Berne n'a pas encore franchi le pas. Ils chargeaient donc le Conseil exécutif de contacter les associations de victimes afin d'ériger un lieu du souve-

nir. Et pourquoi pas «à proximité des Archives cantonales qui, par leur engagement intense pour reconstituer les dossiers des victimes bernoises, ont grandement œuvré à soulager la douleur des victimes?»

Episode sombre

Tout comme les motionnaires, le Conseil exécutif admet que les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements familiaux constituent «un épisode sombre et oppressant qui a particulièrement frappé le canton». Preuve en est la proportion élevée (20%) de demandes provenant du canton de Berne.

Il se dit prêt à étudier la mise en place d'un symbole commémoratif, mais propose de transmettre la motion en postulat. D'abord, parce que la collabora-



En 2016, une exposition avait été consacrée aux enfants placés de force. A-KEYSTONE

tion avec les associations de victimes risque de prendre beaucoup de travail et de temps. Ensuite, parce qu'il estime qu'une coordination avec les autres cantons serait judicieuse. A ce jour, seuls le Tessin et les Grisons ont mis en place un symbole commémoratif. Saint-Gall

et Schaffhouse s'apprennent à leur emboîter le pas.

Pour le gouvernement, une coordination permettrait d'éviter d'éventuels recoupements ou doublons. Quant à l'installation d'un symbole commémoratif aux Archives cantonales, il faudrait d'abord voir ce

qu'en pensent les associations de victimes. Et si elles y sont favorables, il faudra encore avoir le feu vert du Service des monuments historiques de la ville de Berne, compétente pour toutes les transformations apportées au bâtiment des Archives de l'Etat et aux abords. **PHO**